



# **3 • Les bonnes pratiques de soutien à la parentalité**

## Préambule

Cette section décrit les bonnes pratiques repérées au cours de différentes interviews téléphoniques avec des professionnels de divers établissements d'hébergement social. La description des bonnes pratiques a été développée selon le découpage suivant :

BONNES PRATIQUES CONCERNANT :

- Le projet d'établissement
- La conduite du projet individualisé
- L'accompagnement de situations spécifiques
- La gestion des conflits
- La communication au sein de l'équipe

Le défi était complexe. Il visait à présenter des pratiques de référence de soutien à la parentalité pouvant servir à l'ensemble des établissements travaillant dans le domaine de l'hébergement social. Or les missions, les projets d'établissement et les populations accueillies sont très variées. De ce fait, les pratiques de soutien à la parentalité sont très différentes dans un CHRS recevant des pères isolés et un relais parental assurant l'accueil temporaire d'enfant. Ce classement nous a semblé posséder le caractère le plus transversal.

Nous rappelons également que ces descriptions constituent une première approche d'une praxéologie des pratiques. De nombreuses pratiques mériteraient d'être examinées plus en profondeur et dans divers contextes. Espérons que le mouvement initié par la loi du 2 janvier 2002 fera naître des vocations pour poursuivre ce travail.

## Panorama des bonnes pratiques présentées

QUELQUES BONNES PRATIQUES CONCERNANT LE **PROJET DE L'ÉTABLISSEMENT**

- Inscription du projet « parentalité » dans le projet d'établissement
- Construction d'un accompagnement cohérent avec le mode d'hébergement
- Définition du cadre de l'accompagnement relationnel
- Définition de la place des enfants
- Définition du rôle de « référent parentalité »
- Choix sémantiques

QUELQUES BONNES PRATIQUES CONCERNANT LA **CONDUITE DU PROJET INDIVIDUALISÉ**

- Élaboration et contractualisation d'un projet individualisé
- Présentation d'un soutien à la parentalité lors de l'admission
- Évaluation du besoin de soutien à la parentalité
- Observation, synthèse et restitution
- Ajustement du projet

QUELQUES BONNES PRATIQUES **D'ACCOMPAGNEMENT DE SITUATIONS SPÉCIFIQUES**

- Accueil des familles recomposées
- Accueil d'un enfant (sans ses parents) dans le cadre d'un hébergement temporaire
- Mise à disposition d'un appartement pour qu'un parent séparé puisse recevoir ses enfants
- Accueil de familles issues de cultures étrangères

QUELQUES BONNES PRATIQUES CONCERNANT **LA GESTION DES CONFLITS**

- Conflit de couple au sein de la résidence
- Intermédiation entre parents séparés
- Médiation familiale

BONNES PRATIQUES CONCERNANT **LA COMMUNICATION DANS L'ÉQUIPE**

- Échange d'information au sein de l'équipe
- Coordination de l'équipe
- Transmission d'information aux partenaires externes

## Rappel des caractéristiques des 10 expériences

Le recueil complet des 10 expériences est téléchargeable sur l'intranet Fnars.

- **Hepatemp, Brest** : mise à disposition d'un logement pour que les pères puissent accueillir leur-s enfant-s
- **Aire de Famille, Paris** : centre parental pour le soutien de la fonction maternelle et de la fonction paternelle de jeunes parents en situation de vulnérabilité.
- **L'Appart à papa, Caen** : dispositif de soutien à la fonction du père dans un CHRS pour hommes seuls.
- **La Passerelle, Grenoble** : lieu d'accueil parents-enfants en cas de séparation des parents.
- **Espace et vie, Moissac** : centre d'hébergement de familles, dispositif reconnu au titre de la prévention des ruptures familiales (Financement Conseil général).
- **La Charade, Lyon** : centre d'hébergement pour femmes seules avec enfants - Un projet centré sur la place des enfants, des pères et des mères.
- **Le Relais parental, Besançon** : lieu d'accueil pour les enfants, à la demande des parents - Un dispositif de prévention des ruptures familiales.
- **Espoir, Toulouse** : centre d'hébergement pour familles.
- **Saint François d'Assise, Annecy** : dispositif de soutien à la fonction paternelle.
- **L'Œuvre normande des mères (ONM), Rouen** : dispositif pour accueillir des mères avec leurs enfants et des futures mères.

QUELQUES  
BONNES PRATIQUES  
CONCERNANT  
**LE PROJET  
D'ÉTABLISSEMENT**

- Inscription du soutien à la Parentalité dans le projet d'établissement
- Construction d'un accompagnement cohérent avec le mode d'hébergement
- Définition du cadre de l'accompagnement relationnel
- Définition de la place des enfants
- Référent Parentalité
- Choix terminologiques

## BONNES PRATIQUES d'inscription du soutien à la paren- talité dans le projet d'établissement

### PROBLÉMATIQUE

Un premier travail d'une institution ou d'une équipe est de clarifier son projet et de construire une organisation

et des fonctionnements qui soutiennent les missions et les finalités qui lui sont définies. Une institution doit donc chercher à dire ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas, ce que les familles, les parents et les enfants peuvent en attendre et ne pas en attendre. Elle doit témoigner de ses intentions et de ses limites.

Étant donnée la multiplicité des abords de la parentalité, il est d'autant plus important que l'institution mène une réflexion sur ses conceptions et sur ses choix. Cette clarification est nécessaire pour fédérer les différents professionnels autour de pratiques cohérentes tout en invitant à la créativité à l'intérieur du cadre défini. En officialisant ses pratiques et en les rendant intelligibles, l'institution précise également les coordinations utiles avec les partenaires extérieurs.

### BONNES PRATIQUES

## → L'établissement inscrit le soutien à la parentalité dans son projet comme un axe de travail à part entière

### DÉCLINAISON

- Le projet d'établissement inscrit le soutien à la parentalité comme un élément de restauration de la personne, d'insertion, de prévention.
- Le projet d'établissement développe clairement une conception du soutien à la parentalité, son articulation avec les autres axes de travail, définit des moyens et leurs modalités de mise en œuvre.
- Le projet d'établissement circonscrit les situations parentales qui sont traitées en internes et celles qui sont travaillées en lien avec des partenaires externes.
- Par ailleurs, la direction et/ou les chefs de service mobilisent régulièrement le personnel sur les enjeux de la parentalité et sur son impact sur la réinsertion.

### TÉMOIGNAGES

## » EXTRAIT DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE MATERNEL DE « L'ŒUVRE NORMANDE DES MÈRE » À ROUEN

#### Accueillir chaque femme et chaque enfant :

- Prendre en compte l'identité de chacun à travers son parcours de vie, sa culture, son environnement familial et social,
- Créer les conditions d'un environnement stable et sécurisant.

#### Lui permettre d'exprimer et/ou de construire un choix :

dans la plus grande conscience possible, quant à la poursuite de sa grossesse, l'accueil de son enfant ou le consentement à l'adoption.

#### Favoriser l'éveil et le développement de la relation mère-enfant :

- L'accompagner dans son devenir de mère, au mieux de l'intérêt et des besoins de l'enfant, en tenant compte de ses potentialités et de ses limites.
- Appréhender les différents niveaux d'intervention :
  - **L'enfant** : Créer une continuité de soins et d'attention et un champ d'expériences relationnelles diversifiées en collaboration avec sa mère ou ses parents.
  - **La mère** : Permettre l'émergence de ses potentialités maternelles par une sensibilisation à l'accouchement et à la naissance et par une meilleure compréhension des besoins présents et à venir de l'enfant. Accompagner la mère dans sa découverte de l'enfant, de ses évolutions, de ses ressources mais aussi de ses limites, ses exigences, ses attentes.
  - **La relation mère-enfant** : Préparer la rencontre entre la mère et l'enfant et favoriser la construction progressive du lien avant la naissance.

**Assurer une mission de protection de l'enfance** et concourir au respect des droits fondamentaux de l'enfant.

#### Favoriser la place réelle ou symbolique du père auprès de l'enfant.

- Aider la mère à aborder la question du père.
- Permettre des visites ou éventuellement un accueil du père de l'enfant ou du compagnon de la mère, notamment lorsque celui-ci assure une certaine stabilité de la fonction paternelle.
- Orienter le père vers le Juge aux Affaires Familiales lorsqu'il souhaite faire valoir ses droits vis-à-vis de l'enfant et en favoriser la mise en œuvre (autorité parentale, droits de visite, droits d'hébergement).

#### Soutenir la femme au plan psychique :

- Valoriser et restaurer l'image et l'estime de soi
- Prendre en compte les traumatismes vécus par une écoute empathique, des entretiens de soutien, des consultations psychologiques ou psychiatriques (en interne ou externe...),
- Orienter vers des services adaptés si nécessaire (secteurs psychiatriques, C.M.P.P, CIDF, conseillers conjugaux...).

### Guider la femme dans l'objectif d'une insertion :

- L'accompagner vers l'accès aux droits sociaux, aux soins, vers la recherche d'un logement adapté.
- Optimiser sa capacité à entretenir des relations avec les autres, l'environnement social, la famille.
- L'aider dans son organisation domestique et budgétaire.
- Favoriser son orientation vers la formation et/ou l'emploi.

## »» INTERVIEW DU RÉFÉRENT PARENTALITÉ DU CHRS REVIVRE DE CAEN

« L'établissement s'est doté de différents moyens pour inscrire la parentalité dans le projet de l'établissement :

- Le soutien à la parentalité a été clairement défini dans le projet d'établissement, à l'instar des autres domaines que sont l'accès au logement, la santé, l'insertion professionnelle.
- Une fonction de référent « parentalité » a été instituée.
- L'axe parentalité est travaillé dès l'entretien d'admission puis tout au long du séjour.
- Les pères qui désirent travailler sur l'axe de la parentalité peuvent :
  - Participer à un groupe de parole régulier,
  - Bénéficier d'un suivi personnalisé de leur projet de retissage du lien parent-enfant,
  - Bénéficier de « l'Appart à papa » pour recevoir leur enfant et exercer ainsi leur droit de visite et d'hébergement.

« L'Appart à Papa » constitue un point fort du travail sur la parentalité. Il propose en effet un moyen concret de développer la relation entre le père et l'enfant. Sans l'appart à Papa, le travail sur la parentalité se situerait essentiellement au niveau de la parole. La mise à disposition d'un appartement dédié spécifiquement au droit de visite et d'hébergement, conduit les pères à poser des actes concrets pour rencontrer leur enfant et à travailler les relations qui s'ensuivent. « L'Appart à papa » a été mis en place parce qu'après un travail de renforcement ou de retissage des liens, aucune possibilité n'existait de réunir concrètement le père et son enfant. Cette possibilité était devenue incontournable. Sans solution concrète, aucun maintien du lien ne s'installe et ne se pérennise ».

### TEXTES

*Projet d'établissement, comment le concevoir et le formaliser,*  
Jean-Claude Becker, Claudine Brissonnet, Bruno Laprie, Brice Minana, Éd ESF.

## BONNES PRATIQUES de construction d'un accompagnement cohérent avec le mode d'hébergement

### PROBLÉMATIQUE

Les familles accueillies vivent pendant plusieurs mois dans un nouveau cadre de vie. Il est important que ce cadre soit

pensé de façon à concourir pleinement aux missions pour lesquels il est conçu. Les professionnels doivent donc s'interroger sur la façon dont les modes d'hébergement agissent sur les personnes accueillies, de façon générale, et plus spécifiquement selon une perspective de soutien à la parentalité.

### LES TROIS PRINCIPAUX MODES D'HÉBERGEMENT

Les différents centres d'hébergement social proposent plusieurs modes d'hébergement :

- Dans le mode collectif, les résidents disposent de chambres, quelquefois équipées d'un coin cuisine ou d'une salle de bain. Des infrastructures communes (restaurant, douches, salle de télévision, salles de réunion, buanderie) permettent de répondre aux besoins des familles sur un plan pratique et en termes de socialisation. Une équipe de professionnels organise et anime le quotidien de l'établissement.
- Dans le mode semi-collectif ou regroupé, la famille dispose d'un studio/appartement dans lequel elle vit de façon indépendante. Les studios/appartements sont regroupés au sein d'un même bâtiment. Le rez-de-chaussée est généralement réservé à l'accueil, aux bureaux des professionnels ainsi qu'à des lieux collectifs. Le bâtiment peut comprendre également des salles aux étages dans lesquelles les familles peuvent se réunir avec ou sans les professionnels. La présence de professionnels est généralement assurée 24h sur 24h. Des activités sont mises en œuvre en fonction du projet global de l'institution et du projet personnalisé des résidents.
- Dans le mode diffus ou éclaté, la famille dispose d'un appartement à l'extérieur de la structure principale. Les appartements sont plus ou moins éloignés du lieu dans lequel les professionnels ont leur bureau. Les appartements peuvent se trouver en centre ville ou parfois en périphérie de la ville.

### CRITÈRES DE CHOIX D'UN MODE D'HÉBERGEMENT

Chaque mode d'hébergement s'adresse à des situations différentes et possède ses avantages et ses inconvénients. Certaines structures disposent de plusieurs modes d'hébergement et peuvent être amenées à attribuer tel ou tel hébergement selon certains critères, dont nous mentionnons les deux principaux :

- Un premier critère d'attribution est bien sûr la taille de la famille. Les professionnels accueillent de préférence en mode collectif les hommes ou les femmes seuls, en mode semi-collectif les familles peu nombreuses avec des enfants en bas âge, en mode diffus les familles plus nombreuses ou avec des enfants plus âgés.

- Un deuxième critère d'attribution est le degré d'autonomie. Certaines personnes arrivent au centre après un long parcours d'itinérance et de déséquilibres affectifs et sociaux. Leurs problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de violence peuvent les avoir amenés vers un mode de vie instable dans lequel le logement n'a plus vraiment de signification. Elles éprouvent des difficultés à assumer leur quotidien, à investir un espace, à engager des relations. Vivre seul dans un appartement peut sembler difficile voire angoissant pour certaines personnes. La vocation du centre est alors de leur offrir un espace et un temps pour qu'elles puissent se reposer et reprendre un certain contrôle sur leur vie. La réinsertion sociale commence ou passe par une réinsertion dans les activités de la vie quotidienne. Ces personnes ont besoin d'un environnement structuré qui leur permette de reprendre pied, de reconstruire une estime d'eux-mêmes. Le travail d'accompagnement commence par une aide à créer des liens à l'intérieur même du centre, puis à retisser des liens avec la famille, notamment avec leurs enfants. Lorsque ces personnes arrivent à se réinvestir dans des relations et dans des projets, elles peuvent alors ressentir l'envie d'un « chez-soi ». Le centre peut alors être amené à leur proposer un appartement en semi-collectif ou en extérieur. Ainsi l'attribution d'un hébergement peut suivre une gradation en fonction du développement de l'autonomie de la famille. D'autres familles arrivent dans un centre d'hébergement social en étant d'emblée autonomes. Un événement dans leur parcours de vie les a projetées dans la précarité. Précarité ne rime pas avec désocialisation. Les relations parents-enfants sont harmonieuses. La famille n'a pas besoin d'un accompagnement intensif ni d'un soutien à la parentalité.

En pratique cependant, c'est souvent la disponibilité des places qui constitue un facteur prédominant.

## LES MODES D'HÉBERGEMENT INFLUENT SUR LES PRATIQUES

Le mode d'accompagnement doit s'adapter au mode d'hébergement et à la situation des familles. Pour réaliser cet ajustement, les professionnels doivent bien repérer les effets induits par les différents types de structures et la façon dont les familles s'y adaptent.

Le mode de vie dans les différents types de structure d'hébergement est différent et peut avoir des effets variés voire opposés sur les publics accueillis. On ne vit pas de la même façon dans un hébergement semi-collectif dans lequel familles et professionnels se côtoient et se croisent continuellement, et dans des appartements extérieurs où chacun mène sa vie en toute indépendance. Un hébergement en structure semi-collective peut favoriser la socialisation des parents et des enfants ou, au contraire, exacerber des comportements d'évitement pour ne pas s'exposer au regard des autres familles ou des professionnels. L'hébergement en appartement extérieur peut favoriser l'autonomisation d'une famille ou au contraire affaiblir un accompagnement social pourtant nécessaire en raison d'un manque de repères et d'observation des travailleurs sociaux.

Les pratiques de soutien à la parentalité ne peuvent ainsi être définies de la même façon selon la structure des lieux. Dans certains cas, l'institution a choisi - voire a construit - des locaux appropriés à son projet d'accompagnement. Dans d'autres cas, elle doit s'adapter à la configuration des locaux. L'équipe doit alors élaborer des règles de fonctionnement qui soutiennent les familles dans un environnement qui n'est pas forcément le plus approprié.

La structuration du temps et des rencontres constitue souvent un élément corollaire découlant de la structuration de l'espace. La vie en institution rend possible une grande diversité de relations, formelles et informelles, qui ouvrent des champs d'évolution multiples. La trame doit en être construite de façon suffisamment pertinente pour qu'elle ait un rôle éducatif. Les résidents sont présents, selon le cas, 24h/24h, en matinée, en soirée.

### L'institution doit ainsi définir :

- les temps formels ou informels, c'est-à-dire ceux qu'elle organise, avec ou sans présence de travailleurs sociaux et ceux dont elle laisse l'organisation aux soins des résidents,
- les temps de rencontre individuels et les temps de socialisation collectifs,
- Les temps optionnels et les rencontres obligatoires,
- Les temps réguliers et les temps exceptionnels.

Le vécu du temps n'est pas le même pour les résidents qui travaillent, pour ceux qui recherchent un travail ou pour ceux qui ne travaillent pas parce que le conjoint assure la viabilité économique. Il n'est pas le même pour ceux qui se trouvent sur place et pour ceux qui doivent se déplacer pour y participer.

## BONNES PRATIQUES

→ **Les professionnels construisent un projet d'accompagnement qui prend en compte la structure des espaces d'hébergement et les modes relationnels qu'ils induisent.**

## TÉMOIGNAGES

» **INTERVIEW DE LA DIRECTRICE DU RELAIS PARENTAL DU DOUBS, BESANÇON :**

« Nous voulons que la séparation se passe le mieux possible pour les enfants et qu'ils se sentent vite bien dans l'environnement où ils vont être amenés à vivre pendant quelques temps. Aussi avons-nous conçu l'aménagement des locaux à l'image de celui d'une famille élargie, d'une maison des grands parents. Nous tenons à ce que

l'environnement soit chaleureux et constitue d'emblée un environnement affectif et convivial pour les enfants. L'organisation suit ce mode familial plutôt qu'un mode trop institutionnel :

→ Les relations sont simples, cordiales et affectives

→ L'organisation des activités est à la fois pleinement formalisée et laisse aussi une grande place à l'imprévu, à l'adaptation aux circonstances, aux envies des enfants et aux contingences du moment ».



## INTERVIEW DE LA DIRECTRICE DE LA CHARADE, CHRS POUR FEMMES SEULES AVEC ENFANTS, À LYON :

« L'accompagnement en semi-collectif et en diffus est très différent. Même si la structure offre les mêmes services, le travail n'est pas du tout le même. En mode semi-collectif, nous avons beaucoup plus de possibilités de contact et d'observation de la famille. De ce fait, l'accompagnement peut être plus approfondi. Plus les appartements sont proches, plus on se rapproche du semi-collectif. Les familles passent plus régulièrement. Elles passent après avoir déposé l'enfant à l'école, ou le soir en revenant de l'école. Elles ont beaucoup plus de liens avec les autres familles en interne. Elles bénéficient beaucoup plus de l'apport du groupe. Cela dépend bien sûr du fonctionnement de la famille. Certaines familles qui vivent en interne nouent très peu de liens avec les autres familles ».

« Parfois nous avons la possibilité d'établir une gradation c'est-à-dire de faire passer les familles d'un logement collectif vers un logement en mode éclaté. Historiquement, l'accueil des familles se faisait dans des studios d'une vingtaine de m<sup>2</sup> avec douche et toilettes communes à l'étage. De ce fait, l'accueil des familles avec des enfants de plus de 12 ans se faisait dans des appartements indépendants sur le quartier. Depuis deux ans, nous nous trouvons dans de nouveaux locaux. Toutes les familles que nous accueillons n'ont pas besoin d'un accueil en semi-collectivité, mais la diversité des situations (familles en plus ou moins grande difficulté) permet d'équilibrer le groupe ».

« Parmi les 17 familles accueillies en semi-collectif, toutes n'ont pas besoin d'un accompagnement à la parentalité. Les appartements éclatés permettent d'accueillir des familles plus autonomes ou des familles qui vivraient comme trop intrusif le fait de se trouver dans un lieu où elles sont sous le regard d'une équipe éducative. Il y a des familles pour lesquelles le regard des professionnels ne pose pas de problème. Par contre, il y a des familles qui se sentent persécutées et qui rejettent le collectif pour l'avoir déjà vécu négativement, lors de placement en établissement durant leur enfance ou leur adolescence par exemple. Il peut être intéressant de les accueillir sur l'extérieur pour leur offrir un autre mode d'accompagnement. Nous modulons au cas par cas.

Et puis, il y a tout simplement la place disponible, qui est un facteur déterminant. Plusieurs éléments déterminent le choix du mode d'hébergement : la disponibilité des appartements, la taille de la famille, l'âge des enfants, le degré d'autonomie de la famille, sa capacité à vivre sous le regard des professionnels, la crainte de violence conjugale. Si le mari risque de venir, on n'accueille pas à l'extérieur... ».

« Il existe différentes catégories de temps collectifs dans l'établissement :

Il y a les temps informels sans présence de professionnels de la structure. Le collectif, c'est aussi le fait que les femmes puissent se retrouver ensemble et échanger spontanément sur leurs parcours. Dans un établissement comme le nôtre, l'accueil en semi-collectivité fait vivre ensemble des familles avec des modèles parentaux et culturels différents. C'est une réelle richesse même s'il est difficile d'évaluer les apports réciproques. Par ailleurs la cohabitation de familles qui sont à des niveaux différents de leurs parcours d'insertion, leur permet de s'identifier, de se projeter dans les étapes suivantes.

Il y a aussi les temps informels, avec présence de professionnels de la structure, par exemple les week-ends qui sont souvent des temps forts et durant lesquels de nombreux échanges ont lieu entre les familles et les éducateurs.

Il y a les temps formalisés, qui sont organisés au cas par cas pour répondre à un besoin qui a été identifié. Ce peut être des « ateliers ». Par exemple, nous avons organisé un module sur l'égalité hommes-femmes, nous travaillons actuellement à un module sur la parentalité. Il y a également de nombreuses petites animations qui sont reliées à la vie de la maison. Un mercredi par mois, le centre aéré est fermé. On réunit pendant ce temps-là les mamans et les enfants pour organiser une petite animation autour de la cuisine ou autour d'autres activités. On a aussi organisé récemment un module sur la présentation de soi qui a été planifié en quatre séances sur un mois. L'objectif était de travailler sur l'image de soi, dans la vie quotidienne, dans une situation de recherche d'emploi, etc. L'objectif visé est souvent un travail sur l'estime de soi, la confiance en soi.

Enfin, il y a les temps formalisés et planifiés. Une réunion mensuelle est organisée en soirée. Elle est animée par une personne de l'équipe éducative. C'est un temps de régulation par rapport aux problèmes que peut poser la vie en semi-collectivité. C'est également un temps d'informations de tous ordres et d'échanges sur des aspects culturels ou des faits de société. Tous les matins, nous animons un temps « café » en présence d'un éducateur. Certaines mères viennent après avoir conduit les enfants à l'école ; d'autres, avant de partir au travail. C'est un temps organisé mais également informel. Les mères parlent des choses du quotidien. Ce peut être un article du journal, un fait divers ... C'est un temps de confrontation d'idées. Il y a également un autre temps institutionnalisé en présence d'un éducateur, le vendredi matin, dédié aux femmes qui n'ont pas d'activité. Ce sont deux heures d'échanges sur un thème relativement informel... ».

« Pour ce qui concerne l'obligation de participer aux temps collectifs, la règle est de rester souple. Au niveau du règlement intérieur, la réunion mensuelle est obligatoire. En pratique, c'est très difficile de rendre les choses obligatoires. Nous accueillons des femmes avec enfants. Les réunions ont lieu en soirée car c'est le moment où les mères sont les plus disponibles. De nombreuses mères ont une activité en journée, ce qui ne leur permet pas de venir à d'autres moments. Par contre, le soir, elles s'occupent des enfants et ceux-ci ne dorment pas sur prescription. Il peut y avoir aussi des raisons plus subjectives pour ne pas participer, notamment leur difficulté à



participer à la vie collective. Le problème de la participation au collectif est de toute façon un problème général. Il n'est pas spécifique aux centres d'hébergement. Par exemple, on constate que peu de parents participent aux associations scolaires. On ne peut pas exiger davantage de ces familles en difficulté qu'on exige des familles moyennes ».

## » TÉMOIGNAGE DU CHEF DE SERVICE DE PSP-ACTES, CHRS TOUS PUBLICS, NICE :

« Lorsque les parents sont hébergés en appartements éclatés, les professionnels vont souvent au domicile. En théorie, c'est une fois sur deux : une fois au siège, une fois au domicile. Même si c'est un appartement de l'association, c'est quand même le lieu de vie des parents. La dynamique de la rencontre est assez différente d'avec celle des bureaux. Les bureaux possèdent un aspect fonctionnel. Au domicile, ce sont eux qui reçoivent. Le mode de relation est différent. Il est plus égalitaire. Il y a une plus grande intimité. L'environnement permet une parole différente. Les enfants peuvent intervenir. Ils sont chez eux. Ils jouent ou ne jouent pas. L'interaction entre les parents et les enfants est beaucoup plus visible ... ».

« Dans l'hébergement diffus, la famille dispose d'un environnement qui lui est propre. Elle n'est pas mêlée à d'autres personnes. Les conditions d'hébergement recentrent la famille sur le lien entre le parent et l'enfant, plutôt que sur les autres familles et les professionnels. Il n'y a pas d'autres personnes qui interfèrent au quotidien sur ce qui se passe entre les parents et les enfants. Nous assurons un accompagnement au cas par cas. Cet accompagnement vise notamment à ce que les liens entre le parent et l'enfant se passent au mieux. Mais le dialogue a lieu essentiellement entre les accompagnants et les parents. Les enfants n'ont que peu d'occasion d'aller au Centre. Il arrive en conséquence que les accompagnants ne rencontrent que très peu les enfants ».

« Les parents jouent un rôle de filtre. Ils peuvent marquer une limite ou une distance entre les enfants et les travailleurs sociaux. Les parents peuvent empêcher un regard des professionnels sur la façon dont ils s'occupent des enfants. Nous devons respecter à la fois la loi du respect de l'intimité de la personne accueillie, et celle de la protection de l'enfance. Cette mission de protection de l'enfance conduit les professionnels à veiller, au moyen de visites à domicile ou par d'autres moyens, que l'enfant dispose de son espace et d'une relation suffisamment bonne avec ses parents. Les visites permettent notamment de constater si l'enfant dispose de son espace, d'une alimentation correcte. Le suivi des référents ou l'intervention d'une travailleuse sociale ou familiale auprès de la famille, permet également d'avoir un regard sur l'équilibre de cette famille ... ».

## TEXTES

*L'institution résidentielle, médiateur thérapeutique*, de Jean-Yves Hayez, Éditions Matric.

## BONNES PRATIQUES de construction d'un cadre et d'une culture relationnels

### PROBLÉMATIQUE

L'accompagnement social possède deux facettes indissociables :

- la dimension projet, définissant les activités mises en place au sein de la structure
  - la dimension de la relation, concernant les interactions professionnels-résidents.
- Ces deux dimensions sont bien évidemment complètement interdépendantes.



Tous les établissements posent leur intervention comme étant avant tout un travail de relation. À travers un soutien à l'accès au logement et à l'insertion, les équipes partagent un « vivre avec » les résidents. Le contact chaleureux, la présence, l'écoute

des difficultés et des souffrances, la confiance en l'autre, constituent les ingrédients essentiels de l'accompagnement quotidien.

Il existe cependant des positionnements différents par rapport à ces dimensions du projet et de la relation, que nous allons essayer de décrire. Dans ce but, nous allons comparer deux démarches dont nous allons polariser les caractéristiques dans le souci de mieux les différencier :

- la démarche « **projet** » qui met davantage l'accent sur l'activité, le « faire » comme moyen de changement,
- la démarche « **intersubjective** » qui met l'accent sur une certaine conception de la relation comme facteur majeur de transformation.

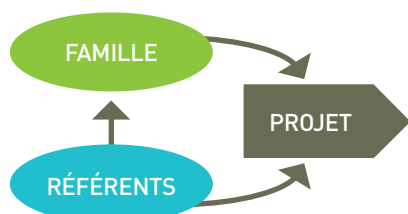
Ces deux conceptions semblent proches. Leur différence n'est pas toujours clairement perceptible. Il semble parfois n'y avoir qu'un écart de discours. Mais l'écart est plus grand quand on observe attentivement les conceptions de l'interaction professionnels-résidents et surtout certains moyens mis en œuvre. Nous allons tenter de clarifier davantage ce qui distingue l'approche intersubjective d'une approche projet. Nous décrivons plus amplement l'approche intersubjective qui constitue une inversion par rapport aux conceptions habituelles qui accordent la primauté à l'action.



Le tableau suivant donne un premier aperçu de leurs différences :

Approche projet	Approche intersubjective
L'attention est portée sur l'élaboration d'un projet permettant à la famille de se remobiliser et de trouver des solutions à son problème.	L'attention est mise sur l'émergence de la personnalité profonde. Le projet n'est qu'un moyen.
L'accompagnement relationnel est au service d'un projet d'action	L'accompagnement est conçu comme une rencontre visant à faire émerger la personne.
Les professionnels sont à l'écoute des résidents, de leurs difficultés, de leurs souffrances	Les professionnels sont à l'écoute des résidents mais observent comment la relation qui s'instaure entre le professionnel et le résident peut faciliter ou empêcher qu'un changement plus profond ne s'instaure.
Les synthèses d'équipe permettent d'accorder les subjectivités des professionnels et de proposer des plans d'actions plus appropriés.	Les synthèses d'équipe sont complétées par des supervisions permettant d'aborder les blocages des professionnels pour élaborer des modes de relations plus transformateurs.

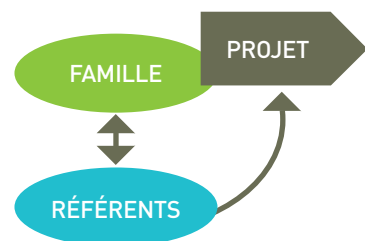
## RELATION ACCOMPAGNANT- ACCOMPAGNÉ



### Approche « projet »,

- L'établissement structure un certain nombre d'activités d'insertion et de soutien à la parentalité. Les professionnels accompagnent chaque résident dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet individualisé. Le professionnel et la famille regardent théoriquement dans une même direction, un même « objet » : le projet. Le référent

se tient à l'écoute des difficultés de la famille en lien avec ce projet. Il apporte son soutien relationnel et tout son savoir-être pour aider la famille à atteindre ses objectifs.



### Approche « intersubjective »

- L'« approche intersubjective » considère que les problèmes d'insertion et de parentalité ont une cause plus profonde que l'action ne peut pas toujours transformer. Les établissements accueillent en effet des personnes ayant des problématiques lourdes dont on peut considérer qu'un projet de réinsertion ou de parentalité ne travaille qu'en périphérie. Ces personnes souffrent avant tout d'une coupure de leur être intérieur, d'une blessure du lien avec elle-même et avec autrui. Les problèmes d'insertion et de parentalité n'en sont

que les symptômes. Dans cette conception, la qualité de la présence de l'accompagnant joue un rôle plus déterminant que le projet. Accompagner, ce n'est pas que construire un projet mais surtout faire un trajet ensemble qui permettra à l'autre de se reconstruire une réalité intérieure qui le réconcilie avec lui-même. Dans ce type de structure, les activités sont peu organisées et se mettent en place, au fil de l'eau, en fonction des besoins émergents.

que les symptômes. Dans cette conception, la qualité de la présence de l'accompagnant joue un rôle plus déterminant que le projet. Accompagner, ce n'est pas que construire un projet mais surtout faire un trajet ensemble qui permettra à l'autre de se reconstruire une réalité intérieure qui le réconcilie avec lui-même. Dans ce type de structure, les activités sont peu organisées et se mettent en place, au fil de l'eau, en fonction des besoins émergents.

### L'approche « intersubjective » s'appuie sur plusieurs principes :

- L'accompagnement est un travail symbolique dans lequel le résident met en jeu sa façon d'entrer en contact avec autrui et donc sa façon d'être au monde. Il va par exemple vouloir démontrer qu'on ne peut pas l'accepter tel qu'il est et tentera de provoquer des ruptures. Ou bien, il va vouloir s'installer dans une position victimaire pour recevoir constamment de l'aide et ne jamais assumer une position de responsabilité. Inconsciemment, la personne accompagnée va entraîner le travailleur social dans son jeu pour en faire son complice, malgré lui. Ainsi, la situation du résident semble évoluer, mais les fondements sont inchangés.

- Cette conception de la relation professionnel-résident engendre plusieurs considérations :

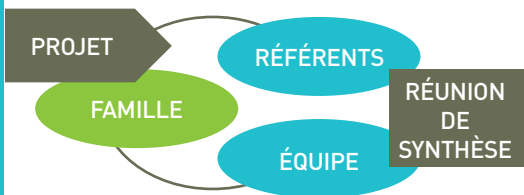
- Le professionnel doit pouvoir s'ouvrir à un mode de relation dans lequel il est profondément en lien avec la personne accompagnée. L'installation dans une attitude de distanciation objectivante détourne la relation sur un autre registre : la personne accompagnée se sent subtilement infantilisée, mise dans une place d'objet à travailler. Symboliquement, elle n'existe que comme « objet de soin » au regard de son projet.

- Autrement dit, dès lors que le travailleur social s'installe dans une position professionnelle statique défensive, la personne accompagnée en fait de même, dans une position symétrique. La relation n'évolue qu'en surface. Le travailleur social doit être en capacité de se laisser toucher et se transformer également dans sa relation au résident. La maturation du résident ne peut avoir vraiment lieu que si elle implique également la maturation simultanée du professionnel. Devenir accompagnant implique d'entrer dans une interdépendance avec l'autre, d'accepter la relation en miroir que l'accompagné vous tend.

- Accompagner l'autre sans se protéger n'est pas chose facile. Tôt ou tard, les professionnels rencontrent des limites à leur écoute et sont pris dans des affects qui les confrontent et qu'ils ont parfois du mal à gérer. Selon l'approche intersubjective, c'est en s'appuyant sur ce qui se passe pour lui, que le professionnel va pouvoir maintenir une relation vivante et féconde. C'est en prenant une distance non pas défensive mais dûment intégrée que le professionnel peut jouer pleinement son rôle. L'accompagnement est une rencontre de soi à soi à travers l'autre et de l'autre à travers soi. Les professionnels doivent non seulement être attentifs à ce qui se passe subtilement pour la personne accompagnée mais également à ce qui se passe en eux pour jouer un rôle véritable de soutien.

- L'approche intersubjective aboutit à un corollaire. Étant donné le niveau d'implication que l'institution attend des professionnels, elle doit leur proposer des espaces tiers dans lequel ils peuvent travailler leur distance psychique, les inévitables remises en question et les interrogations qui vont s'imposer dans leurs relations avec les familles.

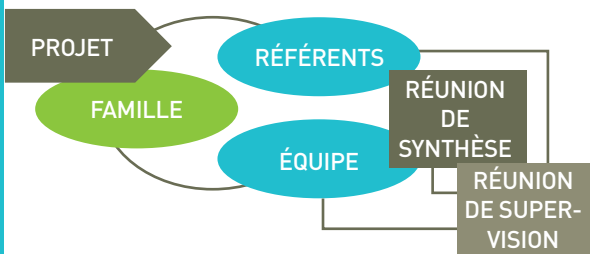
## RELATION INSTITUTION-ACCOMPAGNANTS-TRAVAIL D'ÉQUIPE



### Approche « projet » :

- Dans la conception projet, l'institution met en place des réunions de synthèse dans laquelle les référents et l'équipe discutent de leurs observations et des entretiens qu'ils ont eues avec la famille. Chacun parle de

ce qu'il a vu et ressenti. Le dialogue permet de sortir d'une subjectivité teintée des problématiques individuelles des professionnels, pour aboutir à une vision partagée. L'équipe se met d'accord sur un plan d'intervention qui sera proposé à la famille.



### Approche « intersubjective » :

- Dans la conception intersubjective, le dispositif diffère par l'adjonction d'un niveau supplémentaire d'analyse.

- Selon cette approche, une réunion de synthèse ne peut suffire dès lors que son objet est centré essentiellement sur les résidents

et leurs projets. L'institution s'attache aussi à repérer et analyser les mécanismes de blocage constitutifs à la relation d'accompagnement. Le travail sur soi peut bien évidemment être réalisé en dehors de l'institution, par un engagement des professionnels dans une démarche thérapeutique individuelle. Mais si l'on considère que la qualité du lien est au cœur de l'accompagnement du résident, une forte implication institutionnelle est nécessaire.

- La mise en place d'un cadre intersubjectif fécond nécessite ainsi que l'équipe porte son attention autant sur son fonctionnement que sur la compréhension de la situation objective et subjective des personnes accueillies. L'équipe constitue le premier point d'appui des travailleurs sociaux. C'est parce qu'il est possible à un professionnel de solliciter le regard de tiers sur ses difficultés et sur son vécu émotionnel dans sa rencontre avec une famille qu'il peut prendre conscience des résistances dont la famille se sert pour échapper au changement. Cette vision du travail en équipe suppose une ouverture de chaque professionnel au processus de supervision. Il invite à abandonner certaines frilosités relationnelles. En effet, au nom du respect, les travailleurs sociaux se retiennent généralement de porter un regard sur le travail d'un collègue dès lors qu'il est question de toucher à ses défenses. Cette pudeur est une aubaine pour les familles qui tentent de maintenir un statu quo. Si par contre, l'équipe s'autorise à questionner ouvertement et respectueusement des interventions de

chacun et à les mettre au travail de façon bienveillante, chaque professionnel peut devenir plus attentif à ce qui se joue dans la relation pour lui-même et pour l'autre et assurer ainsi des accompagnements qui prennent en compte davantage de dimensions de la relation. La bienveillance de chacun à l'intérieur de l'équipe est une condition essentielle pour que chaque professionnel puisse s'exposer au regard des autres et réfléchir sereinement sur ce qui se joue pour lui à travers ses interventions.

Travailler avec d'autres humains est sans doute une des tâches les plus complexes. Il n'y a pas de vérité ni de méthodes absolues. Les deux modèles présentés ci-dessus constituent de bonnes pratiques. Ils sont des choix institutionnels qui correspondent à des projets d'établissement différents. Sur le terrain, ces deux modes ne sont cependant pas si dissociés. Il existe par ailleurs bien d'autres variantes de ces différentes approches. L'approfondissement des bonnes pratiques devrait permettre de les mettre en évidence afin que les institutions puissent élaborer le cadre le mieux adaptés aux besoins des publics qui les sollicitent.

## BONNES PRATIQUES

### ➔ L'établissement construit et défend un cadre d'accompagnement relationnel.

## DÉCLINAISON

- Le projet d'établissement clarifie les conceptions de l'accompagnement relationnel.
- L'établissement construit des espaces (supervision, synthèses, réunions d'équipes, ..) dans lesquels les professionnels peuvent questionner leurs pratiques relationnelles.

## TÉMOIGNAGES

### ➤➤ INTERVIEW DE LA DIRECTRICE D'AIRE DE FAMILLE, CENTRE PARENTAL, STRUCTURE EXPÉRIMENTALE, PARIS :

« Nous avons mis en place différentes pratiques qui se sont imposées dans le temps. Les référents travaillent en binôme mais c'est l'équipe qui accompagne la famille. Ce sont généralement les mêmes référents qui vont voir une famille. Cela permet une continuité de l'accompagnement lors du congé de l'un d'eux notamment. Mais cela permet surtout des écoutes complémentaires. Il est difficile pour les travailleurs sociaux de rester ouverts pour entendre ce que les résidents peuvent exprimer. Quand les choses sont trop difficiles à entendre, le professionnel peut avoir tendance à les occulter. Or le travail consiste justement à ne pas les mettre sous le tapis, c'est-à-dire à rester en capacité de les recevoir.

Mais qui dit recevoir dit également prendre le risque d'être touché et déstabilisé. Le fait d'être deux garantit davantage que l'un entende ce que l'autre n'a pas voulu entendre. Le binôme permet également qu'il n'y ait pas une écoute unique de la problématique de la famille. Le binôme peut mieux rapporter en équipe ce qui a été observé ou dit. Mais il y a un point fondamental sur lequel nous insistons : ce n'est pas le binôme qui accompagne, mais l'équipe. Nous sommes très exigeants à rappeler ce principe selon lequel chaque famille est accompagnée par l'ensemble de l'équipe. Les professionnels expriment et réfléchissent ce qui se passe avec les familles en réunion. C'est pour cela que le soutien de l'équipe est important ».

« On distingue trois temps d'équipe. Il y a des réunions autour du fonctionnement institutionnel de l'équipe, les réunions autour de la problématique des résidents, et les réunions autour du vécu des professionnels au sujet des résidents. Dans le travail social, les professionnels parlent généralement des résidents comme si eux-mêmes, les professionnels, n'existaient pas, n'étaient pas concernés par la relation. La façon dont on interroge les situations fait souvent abstraction du vécu de l'accompagnant. Ici, nous ne cachons pas nos affects à nos résidents. Nous ne faisons pas semblant de ne rien sentir. Nous tenons à ce que les professionnels se situent dans une relation vraie, authentique. Nous sommes dans l'écoute de l'autre et dans l'expression de notre ressenti. Nous accompagnons les gens à partir de ce que nous ressentons, de nos affects, de notre colère par exemple ».

« Nos émotions constituent un appui privilégié. Elles orientent notre écoute. L'accompagnant ose entrer en relation et ne s'exclut pas de la relation. Le travail social souffre de cette exclusion. Il y a soit confusion des places, soit exclusion des places. La vérité se trouve sans doute au milieu. La bonne pratique, c'est que le professionnel soit clair sur ce qui se passe dans la relation, et s'engage. Tout le monde se croit clair sur lui-même. Il est donc nécessaire que les professionnels acceptent d'être confrontés dans l'équipe pour élargir leur point de vue ».

« Nous avons également mis en place une supervision d'équipe. Un superviseur extérieur vient deux fois deux heures par mois. Finalement, nous ne savons pas vraiment comment nous accompagnons. Il s'agit d'une co-construction. Nous sommes près de la famille et nous l'écoutons. La difficulté de la famille devient progressivement plus audible. À un moment, quelque chose émerge clairement et ouvre des perspectives. Les questions, les analyses apparaissent et constituent un puzzle qui laisse apparaître une image qui va permettre d'aborder la relation autrement. Le cadre est extrêmement clair. Mais à l'intérieur de ce cadre, il n'y a pas de procédure pré-formatée ».

« L'accompagnement est souple et en même temps très exigeant. Quand un professionnel ou une famille entre à « Aire de famille », il entre dans la dynamique qui est un cheminement ensemble. Ce principe est exprimé aussi bien aux résidents qu'aux professionnels. Chacun est impliqué dans cette dynamique. Cheminer, c'est être dans le déséquilibre constant de la marche. L'association se situe dans un partage des responsabilités. Les professionnels ont la responsabilité de mobiliser, la famille de se laisser mobiliser. Nous voyons chaque famille au moins chaque

semaine. C'est le contrat. Nous ne dérogeons pas à cette règle. C'est la condition de base pour entrer dans un rythme. Nous nous voyons une fois chez eux, une fois au centre. Nous sommes très stricts sur cet aspect du contrat. Bien entendu, il nous arrive régulièrement de rencontrer une famille jusqu'à trois fois par jour. Il y a des moments forts dans ce cheminement. L'entrée dans un appartement en bail glissant, puis le moment du glissement du bail sont par exemple des moments très forts. Cela marque une étape vers plus d'autonomie et de responsabilités. Il peut se jouer et se rejouer beaucoup de choses à ces moments-là pour la famille. « Aire de famille » ne se situe pas dans un accompagnement seulement social mais psycho-social. Nous sommes dans un processus d'émergence de l'être et de maturation » ...

## » INTERVIEW DU CHEF DE SERVICE D'AIRE DE FAMILLE, CENTRE PARENTAL, PARIS

« Nous accueillons de jeunes couples avec enfant ayant des difficultés multiples. Ces jeunes ont vécu des expériences de rupture, d'abandon, d'errance, avec parfois des périodes de psychiatrie. Nous nous situons dans un double soutien matériel et psychique. Il est très important d'associer les deux avec des familles ayant vécu des carences importantes ».

« Nous entourons les résidents dans une relation de type parental. Nous ne nous défendons pas du transfert que les résidents font sur nous. Au contraire, nous en faisons un instrument de travail. Pour que les familles puissent sortir de leur situation pathologique, elles doivent en quelque sorte pouvoir rejouer avec nous leurs relations familiales. Mais, parce que nous sommes professionnels, nous sommes capables d'accueillir ce jeu, en étant simultanément impliqués et en prenant un certain recul ».

« L'institution amène ainsi la famille à se dégager de ses fonctionnements pathologiques. Par exemple, nous avons reçu une femme qui a vécu des abandons très précoces, des ruptures assez brutales avec des familles d'accueil avec lesquelles elle avait vécu longtemps. Cette femme a joué avec nous ces ruptures de liens. Elle était dans une attitude d'agrippement qui provoquait le rejet de la part des professionnels. L'équipe n'est pas restée à ce premier niveau. Elle a essayé de comprendre ce que cette femme jouait avec l'institution. Cette compréhension a permis de rompre le mécanisme de la répétition. Cette femme a découvert que ses relations pouvaient se passer autrement ».

« De façon générale, la famille veut rejouer ses traumatismes dans l'institution. L'équipe accueille ces jeux relationnels avec une attitude bienveillante. Elle met de la parole sur ce qui se joue. Elle fait apparaître le sens que la famille met inconsciemment en œuvre. Elle apporte ainsi du décalage par rapport au mécanisme de répétition. Notre travail nous amène ainsi beaucoup à travailler l'empêchement des femmes ou des hommes à prendre leur place de mère ou de père ».

« Le type d'approche que nous défendons demande une très grande maturité des membres de l'équipe. Il y a aujourd'hui une grande maturité des relations au sein de l'équipe. L'implication par rapport aux résidents y est particulièrement forte et, en retour, les résidents opèrent un transfert important sur l'équipe. Pour motiver une équipe, il faut l'autoriser à exprimer son inventivité, sa créativité. Le cadre doit également faciliter la mise en œuvre d'un travail intensif aussi bien avec la famille qu'avec l'équipe. Chacun doit ressentir profondément que ce qu'il fait a du sens. Bien qu'il y ait un référent qui suit le dossier de la famille, qui est le garant de tout ce qui se fait avec elle et qui sert de fil rouge, tout est retravaillé en équipe. Les familles peuvent s'adresser à n'importe quel membre de l'équipe. En même temps, le référent travaille avec le soutien et la supervision de l'équipe. Il y a comme un double moteur, un travail de second niveau qui nourrit les référents. Ce travail introduit sans cesse du décalage, un autre regard. Il crée une ouverture et une dynamique de compréhension qui stimule chacun. Dans une relation forte et transférentielle, le référent est souvent aveuglé. Il a besoin de mettre à distance le matériel que la famille dépose en lui, de l'analyser et de lui donner du sens. Le professionnel doit être à la fois être très impliqué avec la famille sans se laisser contaminer par sa problématique. Sinon, il se fait prendre dans une problématique de rejet ou de collage ».

« Le travail que nous faisons ne peut avoir lieu que s'il y a un responsable garant du cadre clinique. Dans ce type d'approche, les professionnels ne peuvent travailler chacun dans son coin. Le responsable doit veiller à l'orientation clinique, au cadre qui est proposé. Ce cadre permet d'éviter que l'équipe se recristallise autour d'une position figée ».

## BONNES PRATIQUES de définition du cadre d'accompagnement de l'enfant

### PROBLÉMATIQUE

La place de l'enfant dans les établissements d'hébergement social dépend de plusieurs éléments :

- **Les missions de l'établissement.** Dans un relais parental, l'enfant est au centre de l'accompagnement. Les parents le confient temporairement à l'institution, le temps de résoudre certains problèmes. Dans d'autres structures, ayant pour mission de contribuer à l'insertion des adultes, l'enfant est accueilli du fait de son appartenance à la famille. Les prestations définies pour les adultes les oublient. Dans d'autres structures régies par la protection de l'enfance, il est une condition d'admission. La structure accueille de ce fait un grand nombre d'enfants et s'organise autour de la présence conjointe des parents et des enfants.

- **La prescription initiale faite en amont de l'admission.** Dans certains cas, l'intégration d'une structure sociale constitue une alternative au placement. L'enfant est accueilli de façon à ce que la relation parent/enfant puisse être travaillée. Dans d'autres cas, la famille est en difficulté sociale sans que la relation parent/enfant ne soit en cause. Elle peut se révéler « défaillante » au cours du séjour.

- **Du mode d'hébergement.** Dans le mode collectif, les familles ne disposent pas toujours individuellement des équipements pour s'occuper des enfants (coin cuisine, salle de bain ...). Des infrastructures sont mises à disposition des enfants et gérés par l'institution. Du fait de la proximité des logements, les enfants peuvent plus facilement participer à différentes activités collectives organisées par l'institution. De ce fait également, les professionnels bénéficient de moments d'observation de la relation parent/enfant et donc de possibilités de se faire une opinion sur la qualité du lien et d'intervenir. Dans le mode d'hébergement diffus, la relation des professionnels avec les enfants est davantage « filtrée » par les parents.

- **Des différents services mis en place.** Certains établissements animent une crèche interne, des ateliers pour enfants (pâte à sel, marionnette, soutien scolaire, ...). Les professionnels entretiennent alors un rapport direct avec les enfants. D'autres structures établissent des partenariats avec des services externes qui offrent ces prestations.

L'hébergement social pose ainsi la problématique de la place accordée à l'accompagnement des enfants. La question se joue d'autant plus que les missions de l'établissement sont initialement définies pour les parents en difficulté et n'énoncent rien concernant l'accompagnement des enfants.

L'hébergement social amène à construire un lieu de vie pour la famille qui sera un lieu de vie pour l'enfant. La loi et les avancées de la conscience collective invitent à considérer celui-ci comme un sujet à part entière. Sa place dans la structure doit donc être pensée en tant que telle. L'enfant ne peut pas ou plus être conçu dans son seul lien avec la mère ou avec les parents. Il peut être accueilli comme une personne ayant droit à des conditions qui favorisent son épanouissement. Le passage dans une structure d'hébergement peut ainsi être défini comme une opportunité d'un tel travail de développement en coopération avec les parents.

La place de l'enfant se pose dès l'entretien d'admission. Faut-il faire participer l'enfant à l'entretien d'accueil, faut-il le recevoir individuellement ? Il se pose ensuite tout au long du séjour : l'enfant doit-il disposer d'un référent propre ou du même référent que la famille ; doit-on construire un projet individualisé spécifique avec l'enfant à partir d'un certain âge ?

Les établissements mettent en œuvre de nombreuses bonnes pratiques qui restent encore à partager.

## → L'établissement définit un cadre d'accueil et d'accompagnement de l'enfant.

### DÉCLINAISON

- L'établissement clarifie la place accordée à l'enfant dans ses documents institutionnels (projet d'établissement, livret d'accueil, ...).
- L'établissement différencie les modalités d'accompagnement concernant l'enfant en tant que tel de ceux concernant les parents ou la relation mère-enfant, père-enfant.
- L'établissement met en œuvre différentes actions pour contribuer au développement de l'enfant dans ses problématiques propres (accès au jeu, soutien scolaire, accès aux soins, suivi psychologique, ...).
- Les professionnels accompagnent les parents à partager leur expertise sur leur enfant.

### TÉMOIGNAGES

#### »» EXTRAITS DU DOCUMENT « LA PLACE DE L'ENFANT DANS LES STRUCTURES DE L'ŒUVRE NORMANDE DES MÈRES » À ROUEN

« Les mères accueillies aux CHRS sont le plus souvent seules « avec », « face » à leur(s) enfant(s). « Des hommes sont dans leur vie », mais en général, nous constatons que la fonction paternelle est défaillante. L'équipe doit occuper cette fonction. Le travail consiste alors à apporter du tiers dans la dyade mère/enfant, à poser des limites, des interdits et surtout introduire de la parole, mettre des mots. Pour la mère, notre présence, qui triangule, est au fond un soulagement et rompt un face-à-face qui ravive tant de blessures. Toutefois l'équipe sait qu'il est difficile de rester tiers. Nous pouvons introduire une rivalité, être en compétition, à « la recherche d'un meilleur parent qui soit ». »

« Malgré six années de présence en France, Mme X. ne parle que très peu le français à son arrivée en CHRS. Au fur et à mesure de nos observations, nous nous sommes inquiétés de l'évolution de l'un de ses enfants, Pierre, et avons constaté des problèmes autour des apprentissages. Nous avons proposé à la mère de rencontrer l'institutrice avec elle, pour faire le point. À cause du problème de la langue, la mère ne comprenait pas ce que l'institutrice essayait de lui transmettre. Elle a donc accepté notre présence pendant l'entretien. Lors du premier rendez-vous, l'institutrice a expliqué que Pierre avait un gros retard et que par contre il avait de bonnes capacités. L'institutrice a expliqué qu'une entrée en CP l'année prochaine risquait de mettre

l'enfant en échec. Le soutien à la parentalité dans cette situation a consisté à être médiateur entre l'institution scolaire et la mère pour que la mère :

- prenne conscience des difficultés scolaires de l'enfant sans disqualifier ce dernier à ses yeux. La présence des professionnels pendant l'entretien avec l'institutrice a permis de valoriser les capacités de l'enfant.
- comprenne comment fonctionne l'institution scolaire en France et connaisse ses droits et devoirs par rapport à cette institution. Par exemple, l'école ne peut organiser un maintien en dernière année de maternelle que si la mère le décide.
- puisse se projeter dans l'avenir pour son fils et mesurer l'importance de l'école dans la vie future d'un enfant : la mère ne sait pas lire et écrire. Elle est analphabète dans son pays d'origine.
- saisisse les enjeux des différents rendez-vous à venir, du contenu de ces derniers et des différentes fonctions de chacun... ».

« Dès le début du séjour, l'équipe a été interpellée par les manifestations de souffrance des deux fillettes. Nous avons aussi mesuré que les enfants étaient tellement soumises à leur mère, qu'elles ne pouvaient s'autoriser à entrer en relation avec nous (trop de secrets à taire ...). De plus, la mère était très méfiante à notre égard et nous montrait qu'elle n'avait en aucune manière besoin d'éducatrices. Afin d'éviter de « ficeler » les deux fillettes dans un conflit de loyauté, nous avons gardé nos distances tout en les assurant de notre protection ... Nous avons décidé de tenter d'entrer en relation par le biais des soins. Un rendez-vous chez un médecin généraliste a été organisé avec l'accord de la mère. Après ce rendez-vous, la mère est venue elle-même nous expliquer le contenu des consultations et les orientations préconisées par le médecin vers des spécialistes. Un réel échange a pu s'établir dès ce moment. Nous avons « relayé » la mère sur sa demande pour les accompagnements lorsqu'elle était indisponible pour ce faire. Les accompagnements ont favorisé une meilleure relation entre nous et ses enfants »...

#### »» TÉMOIGNAGE DU CHEF DE SERVICE DE PSP-ACTES, CHRS TOUS PUBLICS, NICE :

« Nous accueillons en mode diffus. Nous sommes ainsi amenés à rencontrer surtout les parents. Nous rencontrons les enfants essentiellement lors des visites au domicile. Et même dans ces moments-là, nous sommes plus en contact avec les parents. Les enfants peuvent être dans leur chambre. L'établissement a dû mener une réflexion pour que les enfants soient associés dès l'admission et que leur place soit définie. À une époque, le centre demandait à ce que toute la famille, parents et enfants, soit présents au premier entretien. Nous avons modifié cette pratique. Maintenant, l'entretien est réalisé dans un premier temps uniquement avec les parents. En effet, ceux-ci ont leurs problèmes d'adultes qu'ils n'ont pas forcément envie de partager devant les enfants. Ils ne se sentent pas toujours à l'aise pour présenter leurs problèmes à des tiers en présence des enfants. Par contre, ils peuvent accepter de réexpliquer certaines choses à leurs enfants, dans un deuxième temps. Nous organisons donc un deuxième entretien au cours duquel les parents expliquent le projet de séjour à leurs enfants ».



« Ce n'est pas le professionnel qui présente le contrat engagé avec l'institution, mais le parent en présence des tiers. Les professionnels peuvent compléter et répondre à certaines questions. Par ces modalités, les professionnels sont en contact avec l'enfant dès l'admission et celui-ci est intégré au projet. Mais le parent est remis dans sa condition de parent. C'est lui qui explique les conditions d'hébergement, que l'appartement sera un lieu à la fois propre à la famille mais en même temps qu'il appartient à une institution. Il explique que ce lieu sera transitoire, qu'il est lié à un projet et à un accompagnement. C'est donc un espace que les enfants pourront investir mais ils savent aussi qu'ils devront partir dès que la situation des parents aura évolué » ...

## TEXTES

*La place de l'enfant dans les structures de l'ONM* : recueil d'expériences dans les différents établissements de l'Œuvre Normande des Mères.

## BONNES PRATIQUES concernant les « référents parentalité »

### PROBLÉMATIQUE

Selon la mission de l'établissement, le soutien à la « parentalité » peut être réparti sur l'ensemble des professionnels ou bien attribué à un ou plusieurs référents.

- Dans un centre maternel, le soutien à la parentalité constitue l'axe principal de la mission. De ce fait, tous les éducateurs travaillent sur la parentalité en même temps que sur les autres dimensions de l'accompagnement. Certains professionnels (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants ...) exercent des missions spécialisées de soutien à la parentalité.
- Dans un CHRS accueillant des pères isolés, l'activité « parentalité » possède deux aspects. Il s'agit d'une part d'un accompagnement au projet de maintien ou de retissage des liens avec leur enfant, d'autre part d'une mise à disposition un appartement réservé au droit de visite des enfants. Un référent parentalité peut être spécifiquement désigné, notamment pour gérer l'appartement dédié aux visites.

En d'autres termes, certains établissements distinguent le rôle de référent du projet individualisé et celui de référent parentalité.

- Le référent éducatif a pour fonction de suivre la famille depuis son entrée jusqu'à la fin du séjour. Il accompagne le projet global de la famille. Il assure notamment une cohérence et une continuité entre les différentes interventions réalisées auprès de la famille par les différents acteurs internes ou externes.
- Le « référent parentalité » est centré sur une problématique. Il peut jouer un rôle spécifique vis-à-vis de la famille, mais également vis-à-vis de l'équipe et de l'extérieur. Sa mission peut en effet consister à établir des liens avec les partenaires extérieurs spécialisés sur les thèmes de la parentalité et de ramener à l'intérieur de l'institution les connaissances et les informations ainsi collectées.

Certains établissements nomment un seul référent pour la famille. D'autres établissements nomment un référent pour chacun des parents. Cela permet à chacun des parents de travailler un projet individualisé qui lui est propre. Certains établissements attribuent également un référent pour les enfants. Cette pratique permet notamment que les référents des parents et des enfants se rencontrent, partagent leurs observations et réalisent des synthèses qu'ils partagent ensuite avec les parents.

Certains établissements attribuent systématiquement deux référents pour chaque personne suivie. La double référence permet aux professionnels d'assurer une continuité en cas d'absence de l'un ou l'autre professionnel. Elle permet également de rencontrer les familles à deux et donc d'échanger et de croiser l'information. Chacun des deux référents peut par ailleurs se « spécialiser » sur certains aspects de l'accompagnement.

## BONNES PRATIQUES

### → L'établissement nomme des professionnels ayant pour mission spécifique de travailler sur la parentalité au sein de l'établissement.

#### Deux déclinaisons sont possibles

- **Déclinaison 1** : l'établissement nomme des « référents parentalité », ayant pour fonction spécifique d'accompagner les parents sur les problématiques liées à la parentalité et jouer un rôle de ressources sur ce thème vis-à-vis des collègues.
- **Déclinaison 2** : tous les référents des résidents traitent des problématiques liées à la parentalité.

## DÉCLINAISON 1 : NOMINATION DE « RÉFÉRENTS » PARENTALITÉ SPÉCIFIQUES

- Le-s « référent-s parentalité » est (sont) clairement identifié-s par les personnes accueillies.
- Le « référent parentalité » est clairement identifié en interne par les autres professionnels comme une personne ressources en matière de parentalité.
- Les attributions du « référent parentalité » sont clairement définies
- Le « référent parentalité » anime des actions spécifiques pour les bénéficiaires et les professionnels.

## DÉCLINAISON 2 : ATTRIBUTION D'UNE MISSION PARENTALITÉ À L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS

- Les attributions des professionnels en matière de parentalité sont clairement définies.
- Le « référent parentalité » assure la cohérence des interventions réalisées auprès de la famille par les différents acteurs internes et externes.

## TÉMOIGNAGES

Cas de référents ayant un rôle spécifique d'accompagnement de la parentalité (déclinaison 1) :

### »» INTERVIEW DE L'ADJOINT DE DIRECTION, CHRS SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, À ANNECY :

« À un moment, nous avons décidé de nommer une personne référente pour l'appartement. Les autres travailleurs sociaux peuvent travailler sur le thème de la parentalité avec le résident qu'ils suivent. Mais ils renvoient également le résident vers cette référente parentalité qui peut alors travailler sur d'autres aspects. La référente parentalité est une conseillère en économie sociale et familiale. Elle anime notamment des groupes de parole avec les pères. Cette personne est repérée et repérable par les résidents en tant que référente parentalité. Ce point est très important. Chaque travailleur social a une spécialité et développe de ce fait une approche spécifique, une sorte de compétence par rapport à un objet particulier. La conseillère est plus tournée vers la parentalité, une autre personne développe un regard sociologique, une autre est plus centrée sur l'animation de groupes. Cette attribution des rôles permet que les résidents aient non seulement un référent mais également plusieurs interlocuteurs ayant des domaines de compétences différents ».

### »» TÉMOIGNAGE DU CHEF DE SERVICE DE PSP-ACTES, CHRS TOUS PUBLICS, NICE :

« Chaque résident est suivi par un éducateur-référent qui, à travers des entretiens réguliers, accompagne la réflexion et la mise en œuvre du projet de chaque père,

dont le projet parentalité. Un travailleur social assure cependant un rôle spécifique de « référent parentalité ». Il intervient en complément des autres éducateurs référents. Ses attributions sont les suivantes :

- la co-animation avec le psychologue les groupes de parole des pères,
  - le suivi des projets des pères concernant le maintien ou le retissage de liens avec ses enfants par le biais d'entretiens individuels ou par le groupe de parole
  - l'établissement du lien avec le référent de suivi individuel (évolution de la situation, participation ou absence au groupe)
  - la gestion des demandes d'accès à « l'Appart à papa ».
- « La fonction de « référent parentalité » est attribuée pour une durée limitée à un éducateur de l'équipe. Elle peut être transférée à un autre travailleur social, en fonction des motivations de chacun et des réflexions de l'équipe ».

Cas où tous les professionnels jouent un rôle de « référent parentalité » (déclinaison 2) :

### »» EXTRAIT DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE MATERNEL « L'ŒUVRE NORMANDE DES MÈRES À ROUEN » :

« Pour chaque famille, deux éducateurs référents sont nommés dans un délai court après l'entrée. Le choix de ces professionnels pourra être orienté par la particularité des besoins de la famille.

Par souci de continuité et de cohérence, la personne accueillie est mise en relation dès le premier entretien avec un éducateur qui servira de fil conducteur tout au long du séjour.

En concertation avec la maîtresse de maison, il veille à la qualité de l'accueil, installe la famille dans son studio ou appartement extérieur. Il présente et explicite les règles de vie.

Pendant le séjour, l'accompagnement des deux éducateurs référents se définit de la manière suivante :

- **Ils aident à la clarification** des attentes et évaluent avec la personne les potentialités ou ressources, les acquis d'ordre affectif et relationnel notamment en ce qui concerne la relation mère-enfant.
- **Ils aident la personne accueillie** à élaborer, à reformuler les objectifs de son séjour, à définir les priorités dans un projet personnalisé en faisant avec elle des évaluations régulières. Ils introduisent l'idée que le séjour institutionnel prépare l'après-séjour et montrent qu'il s'agit d'une étape.
- **Ils apportent une aide individualisée** la plus adaptée possible à la situation de chaque famille (travail de restructuration et de restauration de la personne, évaluation et accompagnement de la relation mère-enfant, soutien à la parentalité, à la conjugalité, au repérage et à la réintégration dans son réseau social et familial...).
- **Ils développent un travail de proximité et de continuité** auprès des mères, des pères le cas échéant, et des enfants accueillis en internat ou en appartements extérieurs en mettant en place un cadre spécifique d'aide (soutien, relais, suppléances)



autour de la relation parent-enfant en concertation et en collaboration avec d'autres personnels (auxiliaires de nuit, unité mère-enfant, assistante maternelle, crèche, psychologue...).

- **Ils réunissent les éléments d'observation et d'analyse** nécessaires en vue de l'écriture des rapports d'évolution, des demandes de prolongation, d'informations préoccupantes, de signalement ou de fin de prise en charge adressés aux UTAS, à l'ASE ou au Juge des Enfants.
- **Ils s'assurent que chaque famille dispose de ressources suffisantes** pour faire face à ses besoins fondamentaux. Lorsque des difficultés de gestion financière sont constatées, il propose une aide à l'organisation budgétaire ou une gestion accompagnée. Le cas échéant, il recherche l'adhésion de la famille sur la mise en place d'une mesure de tutelle.
- **Ils aident chaque personne** à se situer dans le groupe.
- **Ils favorisent la compréhension** du fonctionnement des institutions et évaluent la capacité de chaque famille à s'y confronter.
- **Ils soutiennent activement** la jeune femme dans la concrétisation de ses démarches et projets d'insertion ou réinsertion (démarches administratives, santé, formation, emploi, logement...). Ils favorisent l'acquisition ou la consolidation de ses aptitudes à l'autonomie et à la citoyenneté.
- **Ils sensibilisent** la femme ou le couple aux réalités extérieures et l'amènent à devoir, peu à peu, anticiper les besoins et les charges afférents à une vie de famille autonome.
- **Ils travaillent en réseau** pour l'accompagnement des familles, en complémentarité avec les structures sociales et médico-sociales poursuivant cet objectif, et en liaison étroite avec les travailleurs sociaux et les équipes spécialisées.
- Lors de la sortie, **ils assurent le soutien de la famille** dans les meilleures conditions possibles. Ils passent les relais nécessaires pour un accompagnement social adapté.

Pour les femmes enceintes et celles ayant un ou des enfants de moins de 6 mois fréquentant l'Unité Mère-Enfant, deux auxiliaires de puériculture assurent une référence spécifique auprès de l'enfant et soutiennent la mère dans la relation qui se construit avec l'enfant ».

## »» TÉMOIGNAGE DU CHEF DE SERVICE DE PSP-ACTES, CHRS TOUS PUBLICS, NICE :

« Nous avons toujours deux référents par famille. Chaque professionnel a sa sensibilité, son approche des problèmes. Certains travaillent plus sur les problèmes administratifs, d'autres sur les relations dans la famille. Ils jouent ainsi un rôle complémentaire. Il peut parfois y avoir une répartition des modes relationnels. Mais ce n'est pas toujours le cas ».

## »» TÉMOIGNAGE DE LA DIRECTRICE D'ESPACE ET VIE, CENTRE D'HÉBERGEMENT DE FAMILLES, MOISSAC :

« Il y a un référent hébergement et un référent insertion. Le référent hébergement travaille davantage sur la vie quotidienne, dans les appartements des familles. Il travaille le plus souvent dans les studios. Il peut également sortir avec la mère pour certaines actions comme par exemple accompagner à la PMI ou dans les hôpitaux. Si un couple a très peur par rapport à l'hospitalisation d'un enfant, le référent « vie quotidienne » va accompagner à l'hôpital. Il peut également accompagner à l'école une maman qui a peur de rencontrer la directrice de l'école. Les référents hébergement sont des monitrices éducatrices. Les référents insertion sont des conseillères en économie sociale et familiale. Ils travaillent davantage en lien avec l'extérieur. Ils reçoivent dans leurs bureaux ou dans des ateliers collectifs pour coller davantage avec ce qui se passe dans la réalité extérieure de l'établissement.

Les deux référents travaillent sur la parentalité. Ils collaborent sur de nombreuses actions. Le référent hébergement travaille cependant davantage sur la parentalité. Par exemple, nous accueillons une mère qui présente de grosses difficultés autour de l'alimentation. La référente « vie quotidienne » effectue un travail avec la femme à l'intérieur de l'appartement. Elle regarde la façon dont elle agit et l'aide à mieux s'organiser. La référente insertion va compléter l'action en proposant à la mère de participer à l'atelier santé dans lequel on évoque notamment l'alimentation ».

## BONNES PRATIQUES

### DÉCLINAISON

- Le professionnel ou le « référent parentalité » développe des connaissances spécifiques en matière de soutien à la parentalité (droit, psychologie, actualité ...).
- Le professionnel ou le « référent parentalité » développe des contacts avec le réseau des partenaires locaux travaillant dans le domaine du soutien à la parentalité.

## TÉMOIGNAGES

### »» INTERVIEW DU RÉFÉRENT PARENTALITÉ DU CHRS REVIVRE DE CAEN :

« Le « référent parentalité » possède les notions de base sur le droit des pères, de façon à utiliser la législation comme un levier de la réinsertion ».

## »» INTERVIEW DE L'ADJOINT DE DIRECTION, CHRS SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, À ANNECY :

« La « référente parentalité » a développé des connaissances plus approfondies au niveau du réseau partenarial. Elle connaît les partenaires vers lesquels elle peut envoyer tel ou tel parent pour travailler un point particulier. Elle participe au réseau parentalité de la FNARS. Elle fait partie du REAAP. Ces différentes participations lui permettent d'élargir son réseau, constituent une source d'innovations et un moyen de formation continue. La référente a ainsi rencontré une psychologue qui intervenait sur la parentalité. La référente l'a invité au CHRS sur une journée autour de plusieurs questions ».

## BONNES PRATIQUES de choix sémantiques

### PROBLÉMATIQUE

Les choix terminologiques sont essentiels dans chaque discipline. Ils conditionnent

les représentations que les professionnels peuvent se faire de leur rôle. Ils permettent de penser les pratiques, de les mettre en action, de les communiquer.

Le travail social utilise une sémantique variée issue du droit, de la sociologie, de la psychologie. Cette sémantique, reflet des courants de pensée dans ces différents champs, évolue avec le temps. À mesure que les pratiques changent, les mots tombent en désuétude ou se maintiennent parallèlement à d'autres mots qui apparaissent sans se substituer aux précédents. Il existe aujourd'hui une large palette terminologique de l'intervention sociale. Les termes cohabitent, montrant tantôt la diversité des approches, tantôt le flou des représentations.

La notion « d'assistance » a ainsi été largement utilisée. Ce terme, renvoyant trop à une notion d'assistantat, est aujourd'hui abandonné. L'expression « intervention par protection sociale », née dans les années 20, est toujours utilisée. Elle concerne une problématique toujours d'actualité dans les champs maternel et infantile. La notion de « prise en charge » est apparue dans les années 50. Elle est associée à une notion de poids que la société choisit de porter dans un esprit de solidarité.

Étant donné l'impact des mots sur les pratiques, il peut être important que les professionnels clarifient leur terminologie. Cette clarification constitue un vrai travail institutionnel. L'intervention auprès des familles doit pouvoir s'appuyer sur une sémantique qui traduit les valeurs et le projet de soutien de la parentalité.

Par exemple, les mots « soutien », « aide », « étayage », « prise en charge », « accompagnement », possèdent chacun une connotation particulière. Quelles conceptions sous-tendent-ils dans l'esprit des professionnels ? Une terminologie qui donne clairement la place aux résidents peut constituer un choix d'autant plus important que les travailleurs sociaux ont été formés dans un système scolaire

puis professionnel dans lesquels ils ont été peu acteurs de leur apprentissage. Marqués par leur mode d'éducation, les professionnels peuvent avoir naturellement tendance à reproduire involontairement un modèle de soutien peu participatif. Il peut alors être structurant de s'accorder sur une sémantique de l'intervention qui affirme fortement la différence et induise une posture professionnelle qui mobilise les parents sur le développement de leur projet.

Il est clair qu'une sémantique allant dans ce sens ne peut suffire à inverser la tendance. Elle est une condition nécessaire, mais non suffisante.

### BONNES PRATIQUES

## »» L'établissement et les professionnels ont clarifié leur terminologie du soutien à la parentalité.

### DÉCLINAISON

- Les professionnels se sont accordés sur une terminologie qui donne du sens à leur action et qui étaye une conception partagée des missions et des pratiques de soutien à la parentalité.

### TÉMOIGNAGES

## »» TÉMOIGNAGE DE LA DIRECTRICE D'AIRE DE FAMILLE, CENTRE PARENTAL, PARIS :

« Nous sommes très attachés à utiliser le terme « accompagnement » et non pas « prise en charge ». Pour nous, le terme « prise en charge » concerne les aspects administratifs et financiers d'un séjour pour une famille. Cette expression ne rend pas compte de nos conceptions et de nos convictions dans l'exercice de nos pratiques. Elle nous semble même dangereuse car elle renvoie indéniablement à une passivité de la famille, et c'est justement ce que nous voulons éviter. Nous ne l'utilisons pas entre professionnels. Lorsqu'un professionnel l'utilise en réunion de synthèse, nous prenons la peine de corriger l'expression car nous pensons qu'en travaillant sur les mots nous travaillons sur les représentations et donc sur l'agir des professionnels. Nous utilisons le terme « accompagnement » pour désigner notre action. Il montre que nous cheminons avec la famille, qu'elle nous fait évoluer autant que nous l'aidons à évoluer ».

## »» TÉMOIGNAGE DE LA DIRECTRICE D'ESPACE ET VIE, CENTRE D'HÉBERGEMENT DE FAMILLES, MOISSAC :

« Nous avons décrit le soutien à la parentalité en tant qu'accompagnement dans la vie quotidienne et l'avons divisé en « faire avec » et « être avec ». Le « faire avec », ce peut être faire la cuisine avec une mère, l'accompagner à la PMI, l'accompagner à un rendez-vous avec le professeur principal. Ce peut être aider la maman à l'hygiène d'un enfant. « Être avec » concerne la relation. Ce peut être dire à une maman : « ne restez pas repliée dans votre studio. Vous pouvez demander à ce qu'une éducatrice vienne dans votre studio, prenne un café et parle avec vous ».

## »» TÉMOIGNAGE DE LA DIRECTRICE D'AIRE DE FAMILLE, CENTRE PARENTAL, PARIS :

« Voici deux définitions de l'autonomie que nous prenons comme référence :

- L'autonomie est le résultat d'un processus d'évolution. Celui-ci suppose une prise de conscience de ses capacités et des moyens de les utiliser pour satisfaire ses besoins en accord avec les contraintes de l'environnement.
- Être autonome est un moyen terme entre dépendance et indépendance. L'autonomie dénote l'aptitude à trouver des solutions en interdépendance avec les autres et l'environnement.

Face aux situations qu'elles vivent, les familles peuvent passer par deux stades de l'autonomie :

- **Stade 1** : Être capable d'utiliser au mieux les aides sociales et en tirer profit pour construire un projet de vie approprié,
- **Stade 2** : Être capable de s'émanciper de ces aides et subvenir à ses besoins, par exemple grâce à une meilleure anticipation et l'exercice d'une activité professionnelle

Nous accompagnons les familles à travers ces différentes formes de l'autonomie ».

## TEXTES

*Nouveau dictionnaire critique d'action sociale,*  
de Jean-Yves Barreyre et Brigitte Bouquet, Éditions Travail social,

*Guide des politiques sociales et de l'action sociale,*  
de Valérie Löchen, Éditions Dunod.

*Un savoir de référence pour le travail social,*  
de Jean-Yves Dartiguenave et Jean-François Garnier, Éditions Erès.